



Présents : G. BOUHIN, M. CHAPPELLIER, I. CUENOT, M. DESTAING, F. DOLE, C. GABRY, F. GARCIA, JP. GURTNER, B. JEANNIN, A. LOUVRIER, O. MARLOT, C. MICHEL, O. REGNIER, J. DE LA ROCHEFOUCAULD, N. PECOT, M. SAULNIER, L. SCHNEITER, N. SIEVERT, I. VINAI, T. VUITTENEZ.

Excusés : C. BLAIN, A. CARRIERE (procuration respective à M. SAULNIER et M. DESTAING), R. ARANDA.

Pas d'auditeur

Le compte rendu du conseil municipal du 25 juin est validé à l'unanimité. Quorum atteint

1. Vie de la commune

➤ Réunions publiques

Réunions portant sur la réhabilitation du centre de LABERGEMENT DU NAVOIS le 8 octobre à 18H30 suivi de la présentation concernant la rénovation du patrimoine à 19H30 – Salle des fêtes de LEVIER

➤ Stade

Nous voici au terme de la réhabilitation du terrain qui est aujourd'hui praticable. Nous avons pu compter sur l'intervention d'une entreprise sérieuse (Coseec) et une année exceptionnellement favorable par la quantité des précipitations.

Nous pouvons néanmoins tirer plusieurs enseignements de l'année écoulée.

- Le stade reste fragile par sa conception même. Lors de périodes sèches, la surface souffrira de nouveau.
- L'arrosage n'est pas la solution : lors des années précédentes, le manque estival d'eau et les restrictions n'auraient pas permis l'utilisation d'un arrosage automatique. A cela s'ajoute la pertinence d'utiliser de l'eau potable pour ce type d'usage et le coût de l'investissement. A noter aussi que malgré de fortes précipitations, le terrain mérite une attention particulière.

Conclusion

Même si nous sommes conscients que la commune a déjà, par le passé, beaucoup investi pour la pratique du football, nous ne sommes malheureusement pas en mesure de garantir l'usage permanent du nouveau terrain au niveau R1 dans les années à venir. S'offrent alors à nous deux options, soit, attendre de voir l'évolution du terrain et agir en conséquence ou anticiper une éventuelle dégradation cyclique du stade lors des périodes de fortes chaleurs.

A la demande de l'ASL, le club souhaite garder le terrain central comme stade honneur et utiliser le nouveau stade pour l'entraînement. Cela nécessite la mise aux normes du terrain central. Il est proposé de la valider dans les conditions suivantes :

- Pour la commune :

Le conseil accepte de financer la main courante à hauteur de 50% dans la limite de 10 000€, à condition que les travaux soient validés par la ligue sans toucher à l'éclairage et en utilisant les tribunes comme bancs de touche.

- Pour le club :

Le reste à charge sera supporté par le club, les modalités étant à convenir. Dans le cas où le choix se porterait sur le seul achat de fournitures, la pose de la main courante se fera avec l'aide de la commune par la mise à disposition d'engins (tracteurs...). Tous les autres aménagements nécessaires seront assurés par l'ASL (engazonnement, séparation dans les tribunes...)

➤ **Vivre ensemble**

- Le conseil municipal remercie tous les propriétaires qui ont taillé leurs haies.

- Petit rappel :

La hauteur de la haie plantée en limite, ne doit pas excéder 2 mètres et 1 mètre si elle se situe près d'un carrefour.

Les arbres ou les haies ne doivent constituer une gêne ni un danger pour la circulation. Dans tel cas, le propriétaire peut être mis en demeure à l'élagage. En cas de refus, il pourra être procédé à l'exécution forcée des travaux, les frais occasionnés étant alors à la charge du propriétaire.

Il est bon de rappeler également que l'entretien des trottoirs est de la responsabilité de chaque riverain. Cela comprend en autres, le balayage, le désherbage et le déneigement même si nos agents techniques interviennent régulièrement.

Le fait d'avoir la charge de l'entretien d'un trottoir ne donne pas pour autant le droit de l'occuper. Si le stationnement des voitures est interdit dans la rue, il l'est pour tout le monde.

- Suite aux nombreuses remarques, les poubelles seront remises dans le cimetière. C'est un essai. Si nous retrouvons de nouveau des déchets ménagers, nous serons dans l'obligation de les retirer définitivement.

➤ **Délégations**

Après une année de fonctionnement, nous adaptons les délégations aux besoins de la commune. En effet, suite à la prise de compétence école par la CCA800, la délégation portée par Marie DESTAING n'a plus lieu d'être. Le maire la supprime et attribue une délégation espace forestier, agriculture et voie de desserte à Olivier REGNIER.

Madeleine CHAPPELLIER aura en charge, dans sa délégation, la mise en place des animations ainsi que l'amélioration du cadre de vie dans le bourg.

➤ **Location d'un local à LABERGEMENT DU NAVOIS**

Un garage, situé à l'angle de la RD9 et la rue de l'église, est disponible à la location au prix de 50€ par mois. Pour plus de renseignements merci de prendre contact avec le secrétariat de mairie.

➤ **Régularisation des constructions**

Pour rappel, toute construction de plus de 5m² doit faire l'objet d'une demande préalable à la mairie, ainsi que pour la réalisation d'une clôture. Merci de régulariser votre situation le cas échéant.

➤ **Annuaire**

Entreprises, commerces, artisans, si vous n'avez pas été contacté par la CCA800, merci de vous faire connaître pour vous faire référencer et être destinataire des informations à l'adresse mail cca@cca800.fr

➤ **Reprise d'Entrée Libre**

Les rencontres citoyennes, se dérouleront désormais à la salle du club de l'amitié de la mairie ! Rendez-vous le mardi 5 octobre à partir de 18H00 (pass sanitaire obligatoire).

➤ **Antenne relais téléphonique de LABERGEMENT DU NAVOIS**

Une convention sera signée entre l'ONF, la commune de LEVIER et Orange. Les conditions de loyer (4 000€) et indexation (1,5%) sont validées par les parties. La 4G couvrira LABERGEMENT DU NAVOIS courant 2022.

2. Convention ASL

Cette convention définit le partenariat et les objectifs entre la commune et l'ASL.

Elle rappelle l'engagement du club à promouvoir le sport au profit des plus jeunes et encadre les modalités d'entretien et d'usage des 3 stades G. SAULNIER en contrepartie du versement de la somme annuelle et forfaitaire de 11 000€. L'ASL reprend à sa charge des dépenses habituellement portées par la commune comme l'éclairage, le sablage, l'achat et la mise en œuvre d'engrais, peinture, filet...

Le conseil à l'unanimité donne pouvoir au maire afin de signer cette convention.

3. Subvention BadLevier

- En 2019, les clubs sportifs ont sollicité des créneaux aux Fauvettes pour alléger le planning de la salle des sports.
- Seul, le club de badminton adulte a reçu un avis favorable contre une location de 800€ pour 16 séances.
- La commune s'était engagée à participer à hauteur de 75% soit 600€.

Le conseil valide à l'unanimité le principe, la commune procédera au paiement une fois les séances réalisées.

4. Achat de l'ancien EHPAD

Suite à la délibération du 25 juin, le conseil a donné pouvoir au maire pour négocier l'ancien EHPAD proposé par le CHI pour la somme de 150 000€.

Le CHI-HC accepte de céder l'ensemble pour la somme de 1€ aux conditions suivantes :

- La commune s'engage à démolir le bâtiment estimé par le bureau d'étude Blondeau à 260 000€.
- La commune garantit l'utilisation de la parcelle pour un projet relevant de l'intérêt général.

La surface du terrain est de 3 800m².

Le conseil à l'unanimité, donne pouvoir au maire pour :

- Faire toutes démarches auprès du CHI-HC afin de régulariser la vente.
- Lancer l'appel d'offre de Moe et/ou Travaux de démolition.
- Passer le marché avec ENEDIS afin de déplacer le transformateur.

5. Motion de soutien : contre l'augmentation des contributions à l'ONF

Le conseil acte une motion de soutien pour le retrait des mesures inacceptables qui sont envisagées et qui consistent à augmenter très significativement la contribution des communes forestières à l'ONF.

CONSIDERANT :

- Les décisions du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF.
- Exige la révision du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025.
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises.
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

6. Décisions modificatives budgétaires

Achat de Caveaux

L'augmentation des achats de caveaux de 11 000€ nécessite d'augmenter la subvention du budget communal au budget annexe Caveaux et de réévaluer les stocks. Il convient de réaliser les écritures suivantes :

- Sur le budget caveaux

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Compte 605 : + 11 000 € (crédits achat supplém.)	Chapitre 74 : + 11 000 € (réévaluation subv. commune)
Chapitre 023 : + 11 000 €	Chapitre 042 : + 11 000 € (réévaluation stock final)
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Chapitre 040: + 11 000 € (réévaluation stock final)	Chapitre 021 : + 11 000 €

- Sur le budget communal

Dépenses de fonctionnement

- Compte 657364 : + 24 514,22 € (= 13 514,22 € non prévus dans le budget primitif + 11 000 € pour achats supplémentaires)

Le budget communal étant en suréquilibre en section de fonctionnement cela permet cette augmentation des dépenses de fonctionnement.

Accord à l'unanimité

Remboursement par anticipation

Suite au remboursement par anticipation du prêt du crédit agricole n° 56045409173 pour un montant de 140 309.76€, il convient de passer les écritures comptables suivantes :

- Sur le budget Eau

Dépenses d'investissement	Dépenses de fonctionnement
Compte 1641 : 40 206.59€ remb. d'emprunt	Compte 66111 : 261.33€ intérêts d'emprunt
	Compte 668 : 4 019.72€ indemnités financières

- Sur le budget Assainissement

Dépenses d'investissement	Dépenses de fonctionnement
Compte 1641 : 86 598.27€ remb. d'emprunt	Compte 66111 : 563.08€ intérêts d'emprunt
	Compte 668 : 8 660.77 € indemnités financières

Accord à l'unanimité

7. Dépréciation de créance (ajournée)

8. Fermeture d'un poste d'agent technique et ouverture d'un poste d'agent de maîtrise

M. Johanny Ratte est proposé au grade d'agent de maîtrise. La commission paritaire a émis un avis favorable.

Pour ce faire, il convient de fermer le poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe et d'ouvrir un poste d'agent de maîtrise.

Accord à l'unanimité

9. Commission MAPA

La commission d'appel d'offres (CAO) n'a pas vocation à gérer les marchés passés selon la procédure adaptée. Une commission d'ouverture des plis était constituée au cas par cas.

Il est alors proposé de créer une commission marché à procédure adaptée (MAPA). Pour ce faire, le conseil accepte de reprendre les membres volontaires de la commission d'appel d'offres.

Accord à l'unanimité

10. Maîtrise d'œuvre marché STEP

Après ouverture des plis, la commission a retenu la société BEREST pour réaliser la maîtrise d'œuvre de la nouvelle station d'épuration. Cette dernière arrive au 1^{er} rang avec une note générale de 91 sur 100. La note technique est de 41/50 et 50/50 pour un prix de 63 750€.

Le conseil municipal à l'unanimité valide la proposition de la commission

11. Coupe exceptionnelle pour le financement des travaux de la salle des sports

Dans le but de financer une partie des travaux de la salle des sports, il est proposé de réaliser une coupe exceptionnelle de 1 000 m³ à 1 500 m³ dans la forêt communale.

L'ONF sera en charge de proposer un plan de coupe à la commission bois et agriculture pour validation.

Accord à l'unanimité

12. Achat de parcelle forestière et organisation patrimoine forestier

La commune achète la parcelle sise « aux Essards » et limitrophe au bloc forestier communal, section C n° 271 pour une contenance de 3ha 59a 6ca.

Valeur : 60 000€ + frais d'acte de 2 100€.

La commune exerce son droit de préemption sur cette parcelle afin de la proposer au CCAS qui pourra éventuellement se séparer des parcelles parsemées et éloignées. Cette démarche a pour but de faciliter la gestion forestière globale et de ne pas dégrader le patrimoine du CCAS issu de généreuses donations.

Accord à l'unanimité

13. Achat de la parcelle AD95, impasse du 13 mai 1958

La commune exerce son droit de préemption sur le trottoir le long du crédit agricole, Impasse du 13 mai 1958.

Désignation : Section AD95 pour une surface de 8m².

Valeur : 50€ + frais d'acte

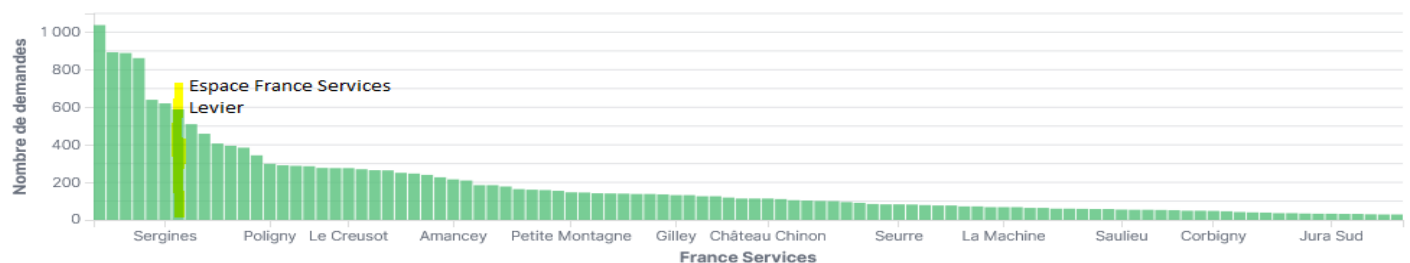
Accord à l'unanimité

LE POINT CCA 800

➤ Espace France Services

Adaptant son offre de services aux besoins de sa population, l'espace France Services Levier voit son taux de fréquentation se renforcer. Sur 158 espaces France Services en Bourgogne Franche-Comté, il se situe au 7^{ème} rang avec en moyenne 60 personnes par jour et jusqu'à 90 personnes les jours de grandes affluences.

Nombre de demandes par France Services ③



➤ Zone activité des Champs BEGAUD

La commercialisation des terrains disponibles est terminée. La CCA 800 lance la dernière tranche ainsi que l'étude de l'accès sur la RD72.

➤ Création d'un poste d'adjoint administratif sur un poste temporaire

Pour épauler la cheffe de projet retenue par le programme petite ville de demain, il convient d'ouvrir un poste temporaire de 20h.

BIBLIOTHÈQUE

Pour accéder à la bibliothèque il vous faudra présenter un pass sanitaire ou un examen de dépistage de moins de 72h.

Pour les personnes ne possédant pas ce pass sanitaire, il leur est alors possible de bénéficier du service "Drive" aux jours et horaires d'ouverture habituels, (mardi mercredi et vendredi de 14h30 à 18h30) en appelant au 03 81 89 58 73 ou par mail à bibliotheque.levier@wanadoo.fr, le catalogue en ligne de la bibli est à l'adresse suivante :

bibliotheque-levier.fr



06 44 29 76 05

oren.chauffagesanitaire@gmail.com

10, rue Maurice Debois - 25270 LEVIER

NOUVEAU À LEVIER !



L'ATELIER DES PETITES AIGUILLES

Vous invite à partager un moment agréable afin d'échanger des idées et un savoir faire autour

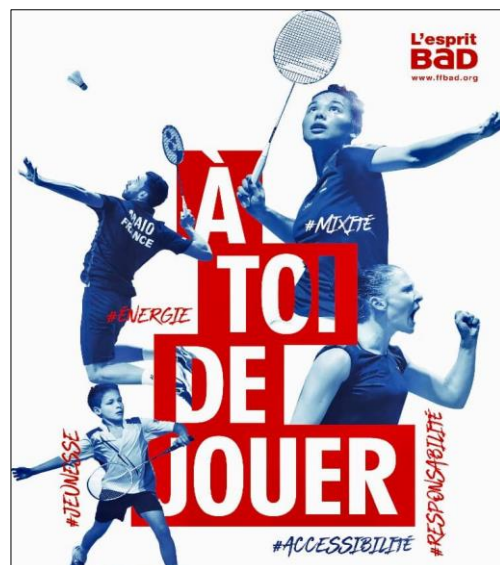
DU TRICOT ET DU CROCHET TOUS LES MARDIS DE 14H00 à 16H30 à LA MAIRIE DE LEVIER

Vous êtes toutes et tous invité(e)s, tricoteurs-tricoteuses confirmé(e)s ou débutant(e)s, jeunes ou plus âgé(e)s, avec ou sans matériel..

Renseignements au 03.81.89.51.94 ou

06.76.05.80.07

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE



DANS MA SALLE D'ARMES,
EN PLEIN AIR,
DANS MON CLUB...

Je vis escrime !

FFE

www.fescrime.fr #trouvertrouver #surlespistes #monclub

LEVIER 19 rue de Pontarlier

Le samedi a 14h30 Dès 6 ans

Rens: 06.82.78.15.97

levier.escrime@free.fr

www.escrime-levier.fr

FRANCE JUDO

Plus d'infos sur notre site.

<https://judoclublevier.ffjudo.com/>



TOUS AU DOJO !
VENEZ PRATIQUER LE JUDO

Dojo du collège Saint Joseph à Levier les lundis soirs.

Inscriptions : lundi 6 septembre à la mairie de levier 17h-20h
Séance d'essai et reprise des cours : lundi 13 septembre

Contact
Olivier MARLOT
06 24 43 54 66
judolevier@gmail.com



C'est la Rentrée!!

SYSTEME "V" FITNESS

...Danse et Gym d'entretien Tout Public...

Vous retrouvez

à partir du 1er Septembre 2021

Pour des séances variées et dynamiques

Le Mercredi de 20h à 21h à Levier
(Salle socio-culturelle)

Le Jeudi de 20h à 21h à Levier
(Halles de la Mairie)

1 Dimanche sur 2 de 14h30 à 15h30 à Levier
(Halles de la Marie)

NOUVEAU : Coaching individuel sur demande

En raison de la crise sanitaire et surtout parce que **votre bien être est essentiel**

Tarif préférentiel à la séance : 3€

Renseignements au 03.81.89.56.80

Séance d'essai gratuite



FIT'N DANCE

INSCRIPTIONS :

Mercredi 8 Septembre à partir de 15h (Mairie de Levier)

- ADULTES : 120€/an (licence comprise)
- ENFANTS : 110€/an (licence comprise)

CLIP DANCE

GYM D'ENTRETIEN

PILATES

GYM ENFANTS

STRETCHING

GYM DOUCE

CARDIO FIT (tous niveaux)

Reprise des cours **Lundi 13 Septembre 2021**

Pass Sanitaire obligatoire (dès le 30 septembre à partir de 12 ans).

→ Pour tous renseignements, veuillez contacter :

Fanou : 06.37.40.00.41

Mika : 06.12.95.05.43

LUDODOU

Réouverture

**LA LUDOTHEQUE VOUS OUVRE
A NOUVEAU SES PORTES**



**VENEZ TENTER L'AVENTURE
A LUDODOU !**

Retrouvez tous les services de la ludothèque : jouer sur place, emprunter, imaginer, rire, partager un moment autour du jeu. La ludothèque s'adresse à tous, enfants, ados, adultes. Et les 2 premières séances sont gratuites...

Familiales rurales
Plusieurs
DOUVE

Pass sanitaire
Ou
Test de moins de 72h
OBLIGATOIRE pour les + de 18 ans

Ludothèque itinérante LUDODOU : 1 rue de Champagnole, 25270 LEVIER / 03 81 89 54 43

RECUP'PAPIER

au profit :

- de la Ligue contre le Cancer
- de la Fondation LaSalle (Cameroun)

Mardi 12 octobre 2021
à partir de 8 H

Les journaux, pubs, catalogues et annuaires **devront être liés solidement et déposés au bord de la route**

Ne pas mettre dans des sacs !

**TOUTE MATIERE PLASTIQUE
EST INTERDITE**